

2025/14/01/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le quatorze janvier, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE GOFF Dominique, GOJJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absente non excusée : LE FUR Françoise.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ROYANT Helen, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BOUËDEC Jean-Michel.

Procuration(s) : ROYANT Helen à POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle à LE COROLLER Marie-Ange, LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, LE NAOUR Roger à BAUDET Philippe, LE GOFF Jeannine à HENRY Catherine, BOUËDEC Jean-Michel à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 06/01/2025
Convocation affichée le : 07/01/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 20
Procuration (s) : 6

Reçu en Préfecture de VANNES le 16/01/2025
Publié ou notifié le 20/01/2025
Certifié exécutoire le 20/01/2025
A GOURIN, le 20/01/2025...

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



4- SOLIDARITÉ AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

Face au passage du cyclone CHIDO qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe, d'une ampleur exceptionnelle, engendre, la commune de Gourin tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Département du MORBIHAN

Aussi, monsieur le Maire propose au conseil municipal de Gourin de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, en versant un don d'un montant de 1 000 € à La Croix rouge – Don des Entreprises – 98, rue Didot 75694 PARIS CEDEX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

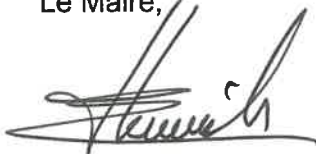
APPROUVE ce soutien à la population de Mayotte,

HABILITE Monsieur le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,

A Gourin, le 14 janvier 2025

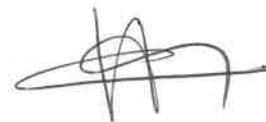
Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.